



Toujours
EN ACTION



Tu aimerais devenir moniteur ou sauveteur aquatique ?

La Ville d'Acton Vale encourage les jeunes Valois à compléter leur formation en appliquant une politique de subvention pour les programmes suivants de Croix-Rouge Natation :

Précolaire / Junior / Moniteur de sécurité aquatique / Surveillant-sauveteur

Les autres cours ne sont pas admissibles, qu'ils fassent partie d'un programme de la Croix-Rouge ou d'un club dans un centre aquatique.

Les jeunes qui suivent les programmes de natation PRÉSCOLAIRE et JUNIOR à Drummondville ou St-Hyacinthe se verront rembourser 60% de leur facture. Un reçu de facture doit être remis aux Services culturels et sportifs et la date du début des cours doit être dans l'année courante. *Pour la saison estivale, la Ville d'Acton Vale offre les cours de niveau JUNIOR, alors aucun remboursement n'est accordé si ces cours sont suivis ailleurs au cours de l'été.*

Les jeunes qui suivent les formations MONITEUR et SAUVETEUR ont aussi la possibilité de se faire rembourser 60% de leur frais d'inscription. S'ils sont par la suite embauchés par les Services culturels et sportifs à titre de moniteur ou sauveteur, ils se verront rembourser le reste de leurs frais d'inscription, à raison de 20% lors de la première année de service et d'un autre 20% lors de la seconde année. *Volume, matériel et déplacement non inclus dans le remboursement. Pour obtenir la totalité du remboursement, le jeune devra s'engager à être à l'emploi de la Ville d'Acton Vale pour une durée minimale de deux ans.*

La carte Accès-Loisirs, obligatoire à St-Hyacinthe, est également remboursée à 60% si le reçu de paiement est joint au reçu d'inscription en natation.

Pour tout remboursement, vous devez faire parvenir votre reçu de facture au secrétariat. Un chèque vous sera posté par la suite.

Services culturels et sportifs
1505, 3^e Avenue, Acton Vale, Qc J0H 1A0
Tél. : 450 546-2703, poste 203 / Téléc. : 450 546-3138
jany.proulx@ville.actonvale.qc.ca
www.ville.actonvale.qc.ca